

Demande de rachat de trimestres au régime de base

POUR VOUS IDENTIFIER

Numéro de référence CAVEC : 00 _____

Numéro Supra : _____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / _____ N° de Sécurité sociale _____ clé ____

POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

ADRESSE PERSONNELLE

N° et nom de la voie _____

Code postal _____ Commune _____ Pays _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____ E-mail : _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE

N° et nom de la voie _____

Code postal _____ Commune _____ Pays _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____ E-mail : _____

SITUATION FAMILIALE (Cochez la case correspondant à votre situation)

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Date de mariage ou PACS ____ / ____ / _____ Nombre d'enfants nés ____ Nombre d'enfants élevés ____

Date de naissance de l'aîné ____ / ____ / _____ Date de naissance du benjamin ____ / ____ / _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CONJOINT (Cochez la case correspondant à votre situation)

Civilité : Madame Monsieur

Date de naissance ____ / ____ / _____ N° de Sécurité sociale _____ clé ____

Nom _____ Prénom _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____ E-mail : _____

Lieu de naissance _____ Pays de naissance _____

Nationalité _____

LE RACHAT DU RÉGIME DE RETRAITE DE BASE

LES CONDITIONS :

- A la date d'acceptation de votre demande vous devez avoir entre 20 ans et l'âge d'obtention du taux plein, variable selon l'année de naissance.
- Vous ne pouvez pas racheter des trimestres d'assurance pour obtenir votre pension du régime de base de façon anticipée avant l'âge d'ouverture du droit (carrière longue).
- Votre pension de base ne doit pas être liquidée.
- Votre rachat ne peut aboutir au dépassement du nombre de trimestres requis pour l'obtention de la pension à taux plein à l'âge d'ouverture du droit.

LA LOI FILLON AUTORISE LE RACHAT DE 12 TRIMESTRES AU MAXIMUM CONCERNANT :

Les années d'études :

- Si elles ont donné lieu à l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur,
- Si elles n'ont pas donné lieu à affiliation à un régime d'assurance vieillesse de Sécurité sociale,
- Si le régime des professions libérales est le premier régime où vous avez cotisé. Dans le cas contraire, nous vous invitons à vous rapprocher du Régime Général de la Sécurité sociale.
- Si 1 trimestre minimum a été validé dans le régime des professions libérales postérieurement à l'obtention du diplôme précité.

Les années civiles incomplètes :

- Si elles ont donné lieu à affiliation au régime des professions libérales mais n'ont pas permis d'acquérir 4 trimestres d'assurance (ex : réductions accordées pour insuffisance de revenus professionnels).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE RACHAT

1 - Je souhaite racheter (option irrévocable) :

- des trimestres d'assurance (atténuation du coefficient de minoration de la retraite de base)
- des trimestres d'assurance et des points
- pour la période du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

2 - Au titre :

- D'années incomplètes
- D'années d'études (Joindre la copie du diplôme d'études supérieures)

3 - Je souhaite régler mon rachat avec l'échelonnement suivant (sélectionner le délai de paiement demandé) :

- Rachat de 2 à 8 trimestres : 1 an 3 ans
- Rachat de 8 à 12 trimestres : 1 an 3 ans 5 ans

Afin de nous permettre de traiter votre demande, veuillez nous transmettre toutes les pièces nécessaires.

Fait à _____ le ___ / ___ / _____ Signature